

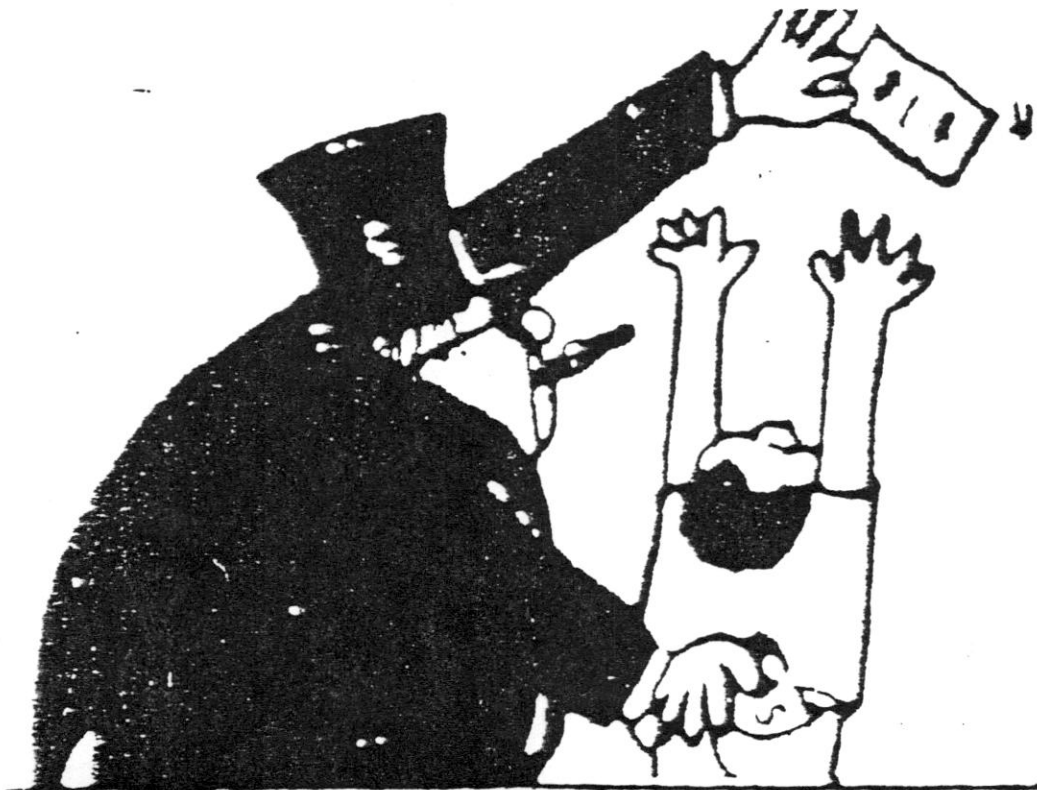
AEGSL

ARCHIVE

copie

1 DE 2

REVENDEICATIONS  
proposées par le Comité Exécutif  
à l'Assemblée Générale  
19 octobre 1994



Quelques faits...

Le 5 octobre 1994, le Conseil d'Administration du cégep de Saint-laurent a adopté un projet de règlement sur la perception de frais d'inscriptions, qui entre en vigueur pour la session prochaine. C'est pourquoi les étudiantes et étudiants ont ou devront payer 20\$ (le montant fixé pour une session) pour garder leur nom inscrit dans les registres du cégep.

Le 12 octobre, le comité exécutif, déplorant la manière de percevoir ce 20\$, a obtenu la promesse du Directeur Général que les étudiants ne sont pas obligés de payer pour obtenir leurs documents de choix de cours, et qu'ils auront jusqu'au 16 décembre pour payer ces frais d'inscriptions. Cependant, il semble bien que les employés du registrariat ont mal compris ces directives ou que celles-ci ont été données subjectivement, car la perception s'est faite dans un climat d'obligation, malgré les nombreuses interventions du comité exécutif auprès du registrariat.

Rappelons-nous aussi, que la session dernière, les étudiantes et étudiants de Saint-Laurent, tous membres de l'AESCL, ont protesté contre ce même règlement. Le Directeur avait alors retiré sa proposition. Mais cette année, le dépôt d'un budget déficitaire a obligé la Direction à prendre des mesures afin de rétablir la situation:

- L'adoption du règlement;
- L'augmentation du prix des Notes de Cours;
- la coupure de plusieurs services;
- etc.

Donc, les étudiantes et étudiants se voient dans l'obligation de payer ces frais de scolarité. Mais le Comité Exécutif de L'AESCL, considérant l'état actuel des choses, propose aux étudiants d'obliger la direction du cégep à rétablir certains services, et à léguer aux étudiantes et étudiants un certain nombre de choses. Le cégep ne semble pas vouloir nous dire où exactement cet argent va aller.

Les étudiants vont donc lui indiquer clairement.

Le comité vous propose de revendiquer, en tant qu'étudiants du cégep de Saint-Laurent et membres de l'AESCL.

REVENDEICATIONS PROPOSÉES  
PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'AECSL.

- 1- Les locaux suivants: E-11, E-81 et tous les locaux sur la "rue Saint-Catherine", c'est-à-dire les locaux situés dans le couloir menant à la bibliothèque, mis à part ceux de l'animation et de l'infirmière.
- 2- Le retour à temps plein du service de psychologie offert aux étudiants;
- 3- Le retour à temps plein de la secrétaire à l'animation.
- 4- Que le service de Notes de Cours soit exécuté par des étudiantes et étudiants.
- 5- Un prêt d'une dizaine d'ordinateurs pour améliorer les services offerts par l'Association Étudiante.
- 6- La réouverture, le soir, des cubicules pour les étudiants de musique.
- 7- De plus longues heures d'ouverture des locaux informatiques, pour un accès plus facile aux étudiants.

La direction du cégep aura jusqu'au vendredi 2 novembre pour donner une réponse qui sera étudiée par le Comité Exécutif. Une seconde Assemblée Générale se tiendra mercredi le 2 novembre. Les étudiants y écouteront le compte-rendu du Comité Exécutif et décideront de la réaction à prendre face aux offres du cégep.